**Appel à candidatures pour la sélection d’un.e consultant.e en charge de l’animation d’une journée de formation sur : Le rôle du Droit d’accès à l’information (DAI) dans la lutte contre les VBG en temps du COVID 19**

1. **Contexte**

La Coalition ISRAR ‘’pour l’Empowerment et l’égalité’’ est un réseau d’association, qui œuvre pour soutenir les efforts et proposer des alternatives en vue de créer une dynamique intellectuelle et sociétale en vue d’ancrer la culture de l'égalité des sexes et la traduire dans la pratique à travers des programmes culturels, politiques et sociaux.

La mission de la Coalition ISRAR est de plaider pour approuver les lois et des politiques publiques qui garantissent une pleine égalité, ainsi que de contribuer au développement du débat public sur toutes les questions liées aux droits humains des femmes, en particulier celles qui posent un défi au niveau des droits et libertés.

ISRAR met en œuvre en partenariat avec l’ONG ERIM Equal Rights & Independent Media, l’association Adala ‘’pour le droit à un procès équitable’’, et le Forum Marocain des Jeunes Journalistes(FMJJ), le projet intitulé « Houqouq wa Moussawat », cofinancé par l’Union européenne et l’Agence Française de Développement.

Ce projet ambitionne que le respect des principes de liberté et d’égalité progresse pour l’ensemble des citoyen.ne.s marocain.e.s.

L’objectif spécifique du projet est de renforcer l’impact des actions menées par la société civil et des médias pour la promotion et la défense des libertés d’expression, d’association et de réunion et de l’égalité de genre au Maroc.

En vue d’assurer l’atteinte du second résultat du projet à savoir : Les acteur.trice.s sensibilisé.es et formé.e.s ont une meilleure connaissance des normes internationales et du cadre légal marocain relatif à la liberté d’expression, la liberté de la presse, au droit d’accès à l’information, à l’égalité de genre ainsi qu’à la lutte contre les VBG, dont ils/elles assurent le suivi de la mise en œuvre. L’action prévoit la réalisation des ateliers de formation thématiques sur le DAI pour les OSC, dans les régions, et l’octroi des subventions pour microprojets sur le DAI.

1. **Contexte spécifique :**

La loi 31.13 relative au droit d'accès à l'information, promulguée en 2018 et entrée en vigueur en 2020, stipule que toutes les citoyennes et tous les citoyens marocains ainsi qu'aux personnes étrangères résidant au Maroc de façon légale, peuvent accéder aux informations détenues par les institutions ou les organismes concernés. Les informations doivent être publiées de manière proactive, par tous les moyens possibles de publication, en particulier sur les portails nationaux des données publiques ou les sites Web des administrations ou des institutions

Par ailleurs, la propagation de la pandémie COVID-19 a eu des répercussions négatives sur plusieurs plans notamment économiques, sanitaires, humaines...Toutefois la menace la plus grave sur les femmes, leur santé, leur bien-être physique et psychologique, réside en l’augmentation de la violence sexiste. En plus de la perturbation des mécanismes de recours auprès des institutions pour assurer l’aide et le soutien à ces femmes : 57% des femmes déclarent avoir subi au moins un acte de violence au cours des 12 mois précédents. [[1]](#footnote-1)

1. **Objectifs de la formation**

A l’issue de cette formation, les participants doivent :

* Appréhender l’intérêt de la prise en compte du DAI et l’importance du respect des droits des femmes : Mieux connaitre les normes internationales, ainsi que le cadre légal marocain relatif au DAI et aux droits des femmes ;
* Appréhender l’impact du Covid 19 sur les femmes victimes de violences : Changements dans la situation économique, professionnelle, familiale, la capacité à agir ou à chercher de l’aide …
* Evaluer les réponses des acteurs publics aux violences faites aux femmes lors de COVID-19 et le rôle du DAI dans la recherche d’information et l’appui aux femmes victimes de violence ;
* Encourager les actions et les mesures à prendre pour lutter contre les violences faites aux femmes, au niveau des : lois et politiques / Pratiques et procédures

**Public cible : 20 participants faisant parties des OSC non spécialistes du DAI des différentes régions du Maroc.**

1. **Date et Lieu d’exécution**

L’atelier aura lieu à Khémisset les Samedi 27 et Dimanche 28 Novembre 2021.

1. **Consistance de la prestation**

Les responsabilités du consultant.e :

* Elaborer la proposition du déroulement de l’atelier ainsi que du programme, qui doit allier entre la partie théorique abordant les mécanismes du droit international et du cadre légal marocain liés au DAI, aux droits des femmes, et VBG. En plus des travaux pratiques/de groupes permettant de travailler sur des cas concrets de DAI liées aux cas de VBG dans le contexte du Covid-19 ;
* Assurer l’animation de la formation ;
* Proposer les tests d’évaluation pré et post-formation et intégrer dans le rapport de la formation une partie analysant l’évolution des connaissances des participants ;
* Produire un rapport final de la formation.
* Accompagner dans la définition des objectifs, des approches et des activités concrètes des propositions des mini subventions qui vont être proposées par les OSC participantes à la formation.

Après la formation, les participant.e.s seront sollicités.es pour développer des microprojets d’utilisation du DAI, de sensibilisation et/ou d’outils pédagogiques sur le DAI et la lutte contre les Violences Basées sur le Genre. Les 3 meilleurs microprojets vont être subventionnés dans le cadre de ce projet.

1. **Profil du Consultant**

Le (la) candidat (e) doit remplir les conditions suivantes :

* Etre titulaire d’un diplôme de troisième cycle dans une discipline de droit, économie ou en sciences sociales ;
* Disposer d’une expertise en droits des femmes, Genre, droits Humains, Droit d’accès à l’information et techniques de plaidoyer ;
* Disposer d’une expérience d’au moins 5 ans dans la formation/andragogie ;
* Avoir une motivation pour les activités de formation et être doté d’aptitudes pédagogiques ;
* Disposer d’une bonne capacité en communication orale et écrite de préférence dans les deux langues du travail (français et arabe) ;
* Etre capable d’établir un climat d’interaction avec les participants afin de créer un dynamisme et une atmosphère participative.

1. **Soumission**

 Le/la Consultant (e) est tenu( e) de présenter :

* Une offre technique comprenant les éléments suivants :
* La note méthodologique et la proposition du programme de la formation ;
* Un CV détaillé mentionnant les diplômes, les expériences, les compétences dans les domaines qui ont un lien avec la mission ;
* Des références de mission de formation.

* Une Offre financière : Précisant les honoraires proposés pour la réalisation de la formation.

1. **Modalités de soumission**

Les dossiers de soumission sont à envoyer par mail à[**projets.coalition.israr@gmail.com**](mailto:projets.coalition.israr@gmail.com), en précisant dans l’objet « Soumission consultant.e formation DAI »

Les propositions doivent être soumises au plus tard le **31 Octobre 2021 à Minuit**.

1. 2 https://www.hcp.ma/Communique-du-Haut-Commissariat-au-Plan-al-occasion-de-la-campagne-nationale-etinternationale-de-mobilisation-pour-l\_a2411.html [↑](#footnote-ref-1)